

**15 mai 2023**

## **Comité Social d'Administration local : de l'utilité du vote ...**

**« Le monde est dangereux à vivre ! Non pas tant à cause de ceux qui font le mal,  
mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire. »  
Albert Einstein.**

Le 4 mai 2023 se tenait un comité social d'administration en seconde convocation présidé par la directrice départementale des Finances Publiques de la Vienne, madame Orange-Louboutin, accompagnée de ses trois directeurs de pôle.

L'ordre du jour prévoyait 3 votes (en plus de l'approbation de 2 PV précédents) :

- un vote sur le règlement intérieur (car nous siégeons sans règlement) ;
- un vote sur la création du SFACT de Loudun ;
- un vote sur la suppression du numéraire et des caisses encore présentes dans les différents postes comptables du département.

### **TROIS POINTS SOUMIS AU VOTE.**

Nous savions que l'opinion que nous aurions sur deux des trois votes était quelque peu obérée puisque toutes les dispositions étaient déjà actées et signées pour leurs mises en œuvre : de l'inutilité du vote...

Concernant donc le **service facturier (SFACT)** mis en place par le SGC Nord-Vienne à **Loudun**, nous n'avions pas d'opposition de principe à cette collaboration et nous aurions été disposés à échanger sur l'intérêt de cette création. Si (seulement) nous avions eu le sentiment d'échanger... de discuter ... mais que reste-t-il à discuter lorsque que tout est déjà signé ? Notre vote contre sanctionne, en l'espèce, une méthode qui s'apparente au refus de dialogue... Nous ne sanctionnons pas le principe d'un SFACT qui respecterait, dans l'absolu, le principe de « séparation ordonnateur-comptable ».

En revanche pour ce qui est de la **suppression du numéraire et des caisses**, notre position est tranchée : NON à l'interdiction des paiements en espèce !

Nous comprenons, et soutenons, la modernisation du recouvrement au sein de la DGFIP via l'extension des possibilités de payer par des voies dématérialisées et - pourquoi pas – auprès des partenaires de la Française des Jeux (bien que nous ayons le sentiment de perdre une fois encore une partie de notre ADN public au profit d'une démarche commerciale).

Nous regrettons, en revanche, l'atteinte portée à la liberté financière et monétaire de nos concitoyens, l'entrave portée à leur devoir et à leur droit de régler leurs dettes en espèce. Ainsi va, aujourd'hui, le service public à l'égard des publics vulnérables et fragilisés par les vicissitudes bancaires ; à l'égard des concitoyens soucieux d'honorer l'échéancier qui ne peuvent se présenter chez leur buraliste car nous ne sommes pas en mesure de générer un *data matrix* sur place pour un règlement en espèce qui leur permettrait d'exposer alors dans l'espace public et commercial leur dû, leurs dettes et parfois même leur peine.

La fermeture de ces caisses – de nos caisses – au profit de la Banque postale nous a, par ailleurs, fait échapper au ridicule d'un marché de réception de denier public remporté par la Société Générale, Exane, Natixis ou HSBC dont les qualités fiscales sont nettement mises en avant dans un contexte de lutte contre les fraudes. Privatiser des missions que l'on maîtrisait, que l'on maîtrise et que l'on maîtriserait, pour peu que ces missions soient préservées entre nos murs, là est le vrai risque !

Quant à l'ultime argument de sécurité des agents détenteurs de fonds (qu'en est-il d'ailleurs des garanties apportées aux buralistes ?), il nous semble - là aussi - que nous avons développé une certaine maîtrise du risque, maîtrise renforcée par des actions immobilières bien établies (vitres sécurisées, procédures adaptées, ...). Nous savions, par l'expérience... par la connaissance... par la compétence, tant nous prémunir que réagir face au danger : nous savions mais nous ne saurons plus...

Reste le **vote – inexistant – du règlement intérieur**, bien qu'il nous ait été communiqué par la direction avant la séance conformément à ce qui avait été indiqué lors du précédent CSAL. Ce règlement, fourni par la CGT, n'a donc pas été soumis au vote sur demande de la direction au profit d'une mouture uniforme prévue depuis au moins 2019 que nous attendons, « sous peu », pour ne pas en discuter au nom d'une uniformité territoriale...

Si le comité social est local , le dialogue social est national...

### **TROIS POINTS POUR INFORMATION.**

Pour information, à côté des points **soumis** (et c'est bien le problème) au « vote » (sic), nous avons pu échanger sur le dialogue de performance de la directrice, l'accueil et la numérisation des copies de concours (contrôleur pour la Vienne).

**La fiche de route de la directrice** comporte trois axes principaux :

- le renforcement des collectifs de travail ;
- le développement de la DDFiP vers l'extérieur et la démarche partenariale ;
- la poursuite des travaux engagés sur le contrôle fiscal.

*Le contrôle fiscal renforcé* s'inscrit dans une logique gouvernementale à laquelle nous souscrivons si, comme semblait l'indiquer le directeur général adjoint, le combat se fait d'une façon complète sur tous les axes de la fraude quels que soient les types et les

montants sans tenir compte de soi-disant « enjeux » qui permettent de sélectionner les poursuites. Toute la fraude doit être poursuivie.

Il faut donc des moyens tant humains que budgétaires et nous ne saurions toutefois dire ce jour si la perspective d'un regroupement des services de contrôle sur un même étage sur le site de Slovénie est un bon ou un mauvais choix, c'est dans tous les cas un chantier qui se met en marche...

*L'ouverture vers l'extérieur* est un axe qui apporte peu dans le sens où la plupart des sujets concernés sont connus et débattus depuis de nombreuses années : l'attractivité de la DDFiP, l'expertise économique renforcée, le partenariat avec collectivités et préfecture...

Si la plupart des domaines ne posent pas de problèmes pour que les actions atteignent leurs objectifs sur des sujets où notre compétence est reconnue (SPL et action économique principalement), l'attractivité n'est pas notre fort.

Là où, il y a dix ans encore, un inspecteur pouvait être chef de service en direction ou chef de poste comptable en sortant d'école, il peut désormais, avec des diplômes BAC +5, être chef de service en poste comptable ... sous les ordres d'un adjoint... les responsabilités déclinent alors que les grades demeurent les mêmes et que les perspectives de carrière s'amenuisent.

Le point sur le *renforcement du collectif du travail* est éducatif : quel collectif ? Celui des cadres supérieurs ? Certainement et seulement. Que dire des ateliers « monsieur /madame » où l'on resserre les rangs dans une quête d'infaillibilité qui pèse *in fine* sur les agents ? Que dire aux agents qui ne se sentent ni écoutés, ni entendus, dans leurs doléances face à une direction qui ne cherche plus la neutralité nécessaire à juger des situations conflictuelles ? Appliquez avec rigueur : article 1 « le chef a raison », article 2 « le chef a toujours raison », article 3 « même quand le chef a tort c'est l'article 1 qui s'applique ».

Une énième fois nous aimerions un bilan médical sur l'état moral des effectifs plutôt qu'un « tout va très bien madame la marquise... », nous aimerions une médecine préventive de préférence à des apprentis psychanalystes ...

Nous souhaiterions aussi tellement que le télétravail soit mieux encadré, mieux adapté, mieux distribué. Espérons qu'un jour l'opinion de ceux et celles qui restent en présentiel et le surplus de travail qu'ils supportent soit pris en compte dans une évaluation ...

Le point sur la **numérisation des copies** a retenu notre attention pour deux raisons: les copies non cachetées et scannées sont-elles encore anonymes et donc neutres ? Les correcteurs ne vont-ils pas rencontrer des difficultés visuelles à force de corriger sur écran ? Visons-nous l'épuisement au numérique ?

Nous avons pu nous exprimer sur la difficile mise en place de la TOIP, sur les agents qui souffrent du fait des ratés de GMBI (service sous tension), de l'**accueil** multicanal (moins d'ouverture, taux de décroché en chute, répondre sans jargonner (?)(sic))...

Les constats sont souvent communs avec la directrice mais nous ne nous retrouvons pas sur les solutions.

**En conclusion, nous nous inquiétons sur les définitions désormais données à la DGFIP et par la DGFIP aux concepts d'impartialité, de neutralité, d'objectivité et sur l'usage limité et réservé de la bienveillance ...** l'avenir nous dira si nous avons tort ... espérons que nous ayons tort ... car le chef a toujours raison ?